

FAQ - Programme d'admission à l'un des baccalauréats reconnus

En cas de doute ou pour toute question, il est de votre responsabilité de communiquer avec la Fondation avant la date limite du dépôt des candidatures.

J'étudie dans un DEC-BAC, dont certains cours seront reconnus dans l'un des baccalauréats reconnus par l'Ordre. Puis-je soumettre ma candidature?

- Si vous pouvez soumettre les informations demandées, dont une preuve d'admission à l'un des baccalauréats reconnus par l'Ordre débutant à l'automne 2025, votre dossier pourrait être admissible.
- Si vous ne débutez pas l'un des baccalauréats reconnus à l'automne 2025, malheureusement vous n'êtes pas admissible.

Je débuterai des cours de mise à niveau à l'automne 2025. Puis-je soumettre ma candidature?

• Pour soumettre une candidature, vous devez débuter l'un des baccalauréats reconnus par l'Ordre à l'automne 2025. Malheureusement, vous n'êtes pas admissible.

Je suis déjà inscrit(e) dans l'un des baccalauréats reconnus ou l'équivalent. Puis-je soumettre ma candidature?

• Pour soumettre une candidature, vous devez débuter l'un des baccalauréats reconnus par l'Ordre à l'automne 2025. Malheureusement, vous n'êtes pas admissible.

Fondation des CPA du Québec Dernière mise à jour : mars 2025